

La fondation nationale pour le développement de la société civile (ci-après: la Fondation nationale), conformément à l'article 3, paragraphe 2, et à l'article 15 de la loi sur la Fondation nationale pour le développement de la société civile (Journal Officiel 173/03), articles 5 et 25 du statut de la Fondation nationale pour le développement de la société civile, les dispositions de l'ordonnance sur les conditions et la procédure d'attribution des fonds pour atteindre l'objectif de la Fondation nationale, le règlement sur les critères, les procédures de financement et de passation des marchés des programmes et projets d'intérêt public mis en œuvre par les associations et la décision du conseil d'administration de la Fondation nationale, annonce un

### **APPEL À EXPRESSION D'INTÉRÊT**

#### **POUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES**

##### **A) TYPE DE CANDIDATURE - MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER - DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES**

L'appel à l'expression d'intérêt pour la coopération avec la Fondation nationale et la Fondation Anna Lindh (FAL) pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de l'échange de connaissances en Euro-méditerranéen à travers le programme de formation à IMPACT: Académie euro-méditerranéenne de philanthropie et de développement social comprend:

**L'ÉDUCATION ET L'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET D'EXPÉRIENCE À TRAVERS la coopération des représentants de la société civile organisée dans la région euro-méditerranéenne au sein des réseaux nationaux d'organisations de la société civile des pays membres du réseau de la FAL.**

Les personnes suivantes peuvent déposer sa candidature :

- **Des représentants d'organisations de la société civile** enregistrées comme membres des réseaux nationaux de la Fondation Anna Lindh provenant des pays membres de l'Union pour la Méditerranée.

Type de soutien financier : **cofinancement de la formation et échange de connaissances.**

Nombre de subventions à approuver : **une demande pour chaque des 42 pays membres des Réseaux Nationaux de la FAL - jusqu'à 42 subventions au total.** En cas de réception de plusieurs candidatures de qualité d'un pays, avec l'absence simultanée de candidatures de certains pays, il est possible d'approuver la participation au programme de formation de plus d'une personne d'un pays membre du réseau de la FAL (à l'exception de la République de Croatie, où la procédure a déjà eu lieu).

Date limite de candidature: **15 février 2021**

Date limite de signature du contrat : **15 jours avant le début de la formation / échange de connaissances.**

## **B) CONDITIONS DE DEPOT DES CANDIDATURES**

### **Candidats éligibles**

Des membres d'organisations qui font partie des réseaux nationaux de la FAL des 42 pays postulent via un questionnaire structuré, après que les réseaux nationaux ont exprimé leur intérêt à participer au programme.

Les réseaux nationaux manifestent leur intérêt en envoyant le formulaire qui fait partie intégrante de cet appel.

La date limite de soumission du formulaire est de 14 jours à compter de la date de publication de l'appel.

Une fois que les réseaux nationaux (par le biais de leurs organisations de coordination) auront exprimé leur intérêt, la Fondation nationale leur enverra un lien vers le Questionnaire, qu'ils devront transmettre à tous les membres de leur réseau national.

Selon les questionnaires reçus (remplis), les organisations de coordination de chaque réseau national sélectionneront, en coopération avec la Fondation nationale, une (ou plusieurs) personnes susceptibles de participer au programme de formation.

## **C) PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES**

Toutes les candidatures des représentants d'organisations de la société civile des pays qui font partie de l'Union pour la Méditerranée, et sont membres des réseaux nationaux de la Fondation Anna Lindh (FAL) dans leur pays, seront reçues exclusivement par les Organisations de Coordination des Réseaux Nationaux de la FAL des pays concernés, et suite aux candidatures, une sélection sera faite à partir du questionnaire préalablement rempli.

Après avoir reçu ces candidatures présélectionnées, on prendra contact direct avec les candidats et s'accordera sur tous les détails nécessaires pour participer à la formation / l'échange de connaissances à IMPACT: Académie euro-méditerranéenne de philanthropie et de développement social.

La formation / l'échange de connaissances aura lieu principalement en ligne et en assistant à des conférences au Centre IMPACT de Zadar lorsque les conditions sont réunies après la fin de la pandémie COVID-19, organisées par IMPACT: Académie euro-méditerranéenne de philanthropie et de développement social, via des plateformes appropriées. Une fois la formation terminée, un diplôme officiel, valable dans tous les pays de l'UE, sera délivré aux participants.

## **D) DOSSIER DE CANDIDATURES**

Formulaire descriptif de manifestation d'intérêt (le formulaire prescrit par la Fondation nationale, en langue française, anglaise ou arabe).

Après avoir reçu les questionnaires remplis par les candidats de chaque réseau national qui manifestent un intérêt pour la coopération, la Fondation nationale demandera les documents suivants :

1) Le curriculum vitae de la personne pour laquelle le soutien financier pour la participation aux activités est sollicitée (sur le formulaire prescrit par la Fondation nationale) et

2) Le certificat du coordinateur national du réseau de la FAL du pays d'origine du candidat, dont il est évident que l'organisation dont le candidat est membre fait partie du réseau de la FAL de ce pays.

#### **E) DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES**

Les documents sont disponibles exclusivement sur le site Web de la Fondation nationale <http://zaklada.civilnodrustvo.hr>.

Les questions spécifiques relatives aux candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt peuvent être posées à l'adresse email [keep@zaklada.civilnodrustvo.hr](mailto:keep@zaklada.civilnodrustvo.hr) ou par fax au + 385 1 23 99 111.

#### **F) ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES CANDIDATURES**

Conformément à l'article 7 de l'ordonnance sur les conditions et la procédure d'allocation des fonds pour atteindre l'objectif de la Fondation nationale, les candidatures qui remplissent les conditions prescrites de l'appel seront évaluées par la Commission de la Fondation nationale, qui, en coopération avec le coordinateur national du réseau de la FAL du pays de candidat, analysera le questionnaire et décidera de la recevabilité de la candidature.

La Commission soumettra des propositions finales de coopération au conseil d'administration, qui prendra une décision sur l'approbation des demandes de subvention.

#### **G) PUBLICATION DES RÉSULTATS**

La date limite pour l'annonce publique des candidatures acceptées pour cet appel est février/mars 2021. La décision du conseil d'administration de la Fondation nationale sera publiée sur le site Internet de la Fondation nationale : <http://zaklada.civilnodrustvo.hr>.

#### **H) FINALITÉ DES DÉCISIONS**

Les décisions de la Fondation nationale d'approuver ou de désapprouver le soutien financier sont définitives.

#### **I) MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POSSIBLE**

Les dispositions de l'article 11, paragraphe 1, de la loi sur la fondation nationale pour le développement de la société civile s'appliquent à un éventuel conflit d'intérêts qui survient si un membre du conseil d'administration ou d'un autre organe de la Fondation nationale prend décisions liées à l'entité légale dont il est membre, il participe à la direction ou a un intérêt immobilier, de telle sorte que ce membre du conseil d'administration ou un autre organe de la Fondation nationale (organisme d'évaluation et autres organismes professionnels) ne puisse pas voter ou décider dans ce cas.

---